

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	36 (1897)
Register:	Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique des matières du tome XXXVI du Bulletin des lois.

(Année 1897.)

A.

	Pages
<i>Acétylène. Ordinance concernant la production et l'emploi de l' —</i>	101
<i>Administration des finances. V. Finances.</i>	
<i>Armée du salut. Arrêté abrogeant l'arrêté du 27 août 1884 relatif aux agissements de l' —</i>	93
<i>Armes à feu portatives. Règlement concernant l'inspection des — par les contrôleurs d'armes de division</i>	10
<i>Assistance publique. Loi sur — et l'établissement</i>	228
<i>Auberges. Décret concernant la police des —</i>	107
<i>Avocats en possession d'un certificat de capacité délivré par un autre canton. Décision de la Cour suprême concernant l'exercice de leur profession dans le canton de Berne par des —</i>	173
<i>V. aussi Examens des avocats et des notaires.</i>	

B.

	Pages
<i>Bargen. Décret rétablissant la paroisse de — .</i>	115

<i>Bateaux à vapeur. Ordonnance concernant le passage de petites embarcations à proximité des —</i>	163
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

V. aussi *Chemins de fer.*

Bétail bovin. V. Tuberculine.

<i>Bétail de rente étranger. Ordonnance concernant l'introduction de — dans le canton de Berne</i>	98
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----

<i>Boltigenbach et ses affluents. Ordonnance ayant pour objet de placer le —, dans la commune de Boltigen, sous la surveillance de l'Etat .</i>	216
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Bretiège. V. Maison de discipline pour filles.

<i>Brevets d'invention. Arrêté du Conseil fédéral concernant une modification des règlements d'exécution pour les lois fédérales sur les — et sur les dessins et modèles</i>	175
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

C.

Caisse hypothécaire. V. Emprunt.

<i>Chambre bernoise du commerce et de l'industrie. Décret instituant une —</i>	218
------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Chaudières à vapeur. Ordonnance sur l'établissement et l'exploitation des — et des appareils à vapeur non générateurs</i>	197
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Chemins de fer. III^e supplément au règlement de transport des entreprises de — et de bateaux à vapeur suisses</i>	1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

	Pages
Décret concernant la participation de l'Etat à la construction de nouveaux —	85
Règlement concernant la contribution de l'Etat aux frais d'études de lignes bernoises de —	160
Arrêté du Conseil fédéral complétant le § 46, alinéas 12 et 13, du règlement de transport des —	305
<i>Conseils de prud'hommes. Rectification du texte de l'art. 23 du Décret concernant l'institution et l'organisation de —, du 1^{er} février 1894</i>	307
<i>Constitution fédérale. Arrêté fédéral concernant le résultat de la votation populaire du 11 juillet 1897 sur la révision de l'art. 24 de la — (police des endiguements et des forêts)</i>	212
Arrêté fédéral concernant le résultat de la votation fédérale du 11 juillet 1897 sur l'introduction d'un article 69 ^{bis} dans la — (police des denrées alimentaires)	214
<i>Convention avec la France pour déterminer les rapports entre la Suisse et la Tunisie</i>	6
 D.	
<i>Danse publique. Ordinance concernant les jours de —</i>	158
<i>Dépôts de titres. V. Emprunt.</i>	
<i>Denrées alimentaires. V. Constitution fédérale.</i>	
<i>Dessins et modèles. V. Brevets d'invention.</i>	
<i>Drapeau rouge. Arrêté portant abrogation de l'arrêté interdisant les exhibitions du —</i>	217

E.

	Pages
<i>Ecole vétérinaire. V. Université.</i>	
<i>Emprunt 3 % pour la Caisse hypothécaire du canton de Berne. Arrêté concernant la ratification d'un —</i>	210
<i>Emprunt 3 % de l'Etat de Berne de 1897. Règlement concernant les dépôts de titres de l' —</i>	303
<i>Etablissement. V. Assistance publique.</i>	
<i>Etablissements industriels. Prescriptions concernant la construction et la reconstruction d' —</i>	291
<i>Examens des aspirants au diplôme bernois d'instituteur d'école secondaire. Règlement pour les —</i>	182
<i>Examens des avocats et des notaires. Arrêté portant modification du règlement des —</i>	117

F.

<i>Fabriques. Arrêté du Conseil fédéral concernant l'exécution des articles 15 et 16 de la loi sur le travail dans les —</i>	287
<i>Liste des jours de fête cantonaux pendant lesquels le travail est interdit dans les — au même titre que pendant les dimanches ordinaires</i>	299
<i>Feu. Décret concernant la police du —</i>	33
<i>Finances. Décret modifiant le décret relatif à l'organisation de l'administration des —, du 17 décembre 1889</i>	223
<i>France. Voir <i>Convention, etc.</i></i>	

I.

	Pages
<i>Ingénieur agricole cantonal. Décret portant création d'une place d'</i> —	225

Instituteur d'école secondaire. V. Examens, etc.

Intendant de l'Université et de l'Ecole vétérinaire.
V. Université.

L.

Laboratoires. V. Université.

Landwehr. Loi fédérale sur la réorganisation de l'infanterie de —

165

Langenthal. Décret concernant la réunion des communes municipales de Schoren et de —

179

Laufon. Décret créant une paroisse réformée à —

226

M.

Maison de discipline pour filles. Décret portant création d'une nouvelle — dans les anciens Bains de Brétiege

113

Moutier. Décret conférant la qualité de personne morale à l'hôpital de —

181

Munition. V. Sociétés de tir.

N.

Notaires. V. Examen des avocats et des notaires.

P.

Pharmacies. Ordonnance concernant les — ainsi que la vente et la conservation des médicaments et poisons

119

Police des auberges. V. *Auberges.* Pages

Police des denrées alimentaires. V. *Constitution fédérale.*

Police des endiguements et des forêts. V. *Constitution fédérale.*

Police du feu. V. *Feu.*

S.

Schoren. V. *Langenthal.*

Sociétés de tir au revolver. Arrêté du Conseil fédéral concernant la bonification de la munition aux —

8

T.

Tir volontaire (indemnités aux officiers de tir).

Arrêté du Conseil fédéral concernant une adjonction à l'article 8 du règlement sur l'encouragement du —

84

Travail dans les fabriques. V. *Fabriques.*

Tuberculine. Tarif des inoculations de — sur le bétail bovin

177

Tunisie. V. *Convention, etc.*

U.

Université de Berne. Règlement des laboratoires de l' —

104

Règlement déterminant les obligations de l'intendant de l' — et de l'Ecole vétérinaire .

80

V.

Viande. Ordonnance concernant l'importation et le commerce de la —

94

